

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

Arrêté du 22 mai 2020 modifiant les conditions d'organisation du concours ouvert par l'arrêté du 9 juillet 2020 autorisant, au titre de l'année 2020, l'ouverture d'un concours de recrutement de médecins de l'éducation nationale

NOR : MENH2012147A

Par arrêté du ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse en date du 22 mai 2020, les conditions d'organisation du concours ouvert par l'arrêté du l'arrêté du 9 juillet 2019 autorisant, au titre de l'année 2020, l'ouverture d'un concours de recrutement de médecins de l'éducation nationale sont modifiées selon les dispositions suivantes :

L'épreuve orale d'admission, initialement prévue du 17 au 20 mars 2020, est reportée aux 1^{er} et 2 juillet 2020. Les candidats recevront une convocation à cet effet, adressée le cas échéant par courriel.